



City-Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



HABILITATION ELECTRIQUE

H1B1/H1B1V/BR/HCBC/H2B2/H2B2V/HEBE ES.MES.VER. - FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE
TRAVAUX D'ORDRE ELECTRIQUE : INTERVENANT, CHARGE DE TRAVAUX

PERSONNES CONCERNÉES

Personnel électricien ou électromécanicien chargé, dans les domaines basse ou haute tension (BT ou HT) :
D'exécuter et/ou de diriger des travaux hors tension
D'exécuter des consignations et des interventions d'entretien et de dépannage, de mesures, d'essais ou de vérifications

PRE-REQUIS

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation
Maîtrise orale et écrite de la langue française
Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage

DUREE

Formation initiale : 3,5 jours ou Recyclage : 1,5 jour (incluant théorie et mise en situation pratique)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Exposés multimédias interactifs
Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe,
Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité basse et haute tension
Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation en début de session des pré-requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par demi-journée
Attestation de stage
Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510

ACCESSIBILITE HANDICAPE

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF

Voir selon devis

Mis à jour le 28/10/2020

CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.

L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique et par les installations et équipements (selon la norme NF C 18-510)

Pouvoir dans les domaines basse ou haute tension (BT ou HT) :

Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation (H1 B1) en accédant si besoin aux locaux HT ou BT

Permettre au personnel d'encadrer des travaux d'ordre électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel (H2 B2)

Appliquer les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques (HCBC)

Appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques BT (BR) ou de mesure, essais et vérification (HEBE Essais, mesures ou vérifications)

Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : H1B1, H1B1V, HCBC, BR, H2B2, H2B2V, HEBE Essais, mesures ou vérifications.

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les dangers de l'électricité
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les appareillages en Basse et Haute Tension
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Procédure et déroulement des travaux hors tension
- Procédure et déroulement des interventions
- Les opérations de manœuvres, mesurages, vérifications et essais
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Chargé de travaux, rôle et opérations
- Chargé de consignation, rôle et opérations
- Chargé d'intervention, rôle et opérations
- Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire

MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Le stagiaire doit être capable :
- D'analyser les risques électriques,
- De mettre en œuvre les procédures de consignation
- De protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- D'évoluer et accomplir son travail dans une zone protégée
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- De rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- D'assurer la surveillance d'une zone de travail
- D'étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

